

# **Saisie internet des données agricoles et paiements directs**

## **Changements et nouveautés de la plateforme internet de saisie des données agricoles avec la politique agricole 2025**

*Version du 13 février 2025*

## Table des matières

Contributions à la biodiversité .....	3
A. Céréales en lignes de semis espacées .....	3
Enregistrement des animaux à la BDTA .....	4
A. Ouverture/fermeture de catégories d'animaux.....	4
Autres nouveautés/modifications Paiements directs 2025 .....	5
Liens utiles .....	6

# Contributions à la biodiversité

## A. Céréales en lignes de semis espacées

### Nouveautés 2025

- L'exigence des 3.5% de SPB sur les terres assolées ayant définitivement été abandonnée, le type de SPB "Céréales en lignes de semis espacées" est également supprimé.
- Les surfaces de ce type peuvent toutefois toujours être annoncées comme SPB de type 16 "Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région" dans le cadre de la mise en réseau (contributions : 500.-/ha).
- L'annonce sur la plateforme internet de saisie des données agricoles n'a pas changé :
  - pour annoncer une surface comme céréales en lignes de semis espacés, il faut cocher l'**attribut** correspondant sur la surface exploitée comme "**Caractéristique supplémentaire de la surface**" ;
  - puis, pour annoncer la **mise en réseau** de cette surface, il faut se rendre sur "Annoncer des surfaces réseaux" puis cocher "**Avec réseau**".

Attributs liés aux programmes	Année	(Cochez si oui)
Caractéristique supplémentaire de la surface	---	<input type="checkbox"/> Bande culturale extensive <input checked="" type="checkbox"/> Céréales en lignes de semis espacés
Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales	---	<input type="checkbox"/>
Non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures (ancien extenso)	---	<input type="checkbox"/>

Surfaces

Surfaces exploitées

Ajouter une nouvelle parcelle exploitée

Renoncement herbicides (grandes cult. et cult. spéc.)

Renoncement phytosanitaire (grandes cultures)

**Annoncer des surfaces réseaux**

Projet qual. paysage

### Annoncer des surfaces réseaux

>  Filtrer

Cochez les parcelles pour les annoncer

Commune Secteur	No parcelle No plan	Nom local	Culture	Surface exploitée	Avec réseau
Leytron	11405 7	Chou	501 Orge de printemps	999 M2	<input checked="" type="checkbox"/>

# Enregistrement des animaux à la BDTA

## A. Ouverture/fermeture de catégories d'animaux

Un nouveau menu "**Annoncer catégorie animaux à la BDTA**" permet de changer les catégories des animaux annoncées à la BDTA pour l'enregistrement des animaux dans la BDTA (Agate).

En cas d'ouverture d'une nouvelle catégorie, il faut attendre env. 2 jours avant que cette catégorie soit disponible pour la saisie des animaux dans la BDTA.

En cas de fermeture d'une catégorie d'animaux, aucune saisie d'animaux ne pourra être effectuée dans la BDTA.

**Annoncer catégorie animaux**

1 Saisie      2 Validation      Sai

Veuillez cocher les cases qui correspondent aux catégories d'animaux que vous souhaitez annoncer (cochez si oui)

**Animaux**

Relevé des animaux

**Annoncer catégorie animaux à la BDTA**

⚠ Validation

Bovin	<input checked="" type="checkbox"/>	1 - vaches laitières
Porcin	<input type="checkbox"/>	
Ovin	<input checked="" type="checkbox"/>	
Caprin	<input checked="" type="checkbox"/>	
Camélidé	<input type="checkbox"/>	
Artiodactyle	<input type="checkbox"/>	
Equin	<input checked="" type="checkbox"/>	
Poisson	<input type="checkbox"/>	
Volaille	<input type="checkbox"/>	
Abeille		0 - pas d'abeille

[▶ Passer à l'étape suivante](#)

## Autres nouveautés/modifications Paiements directs 2025

### Contributions à l'efficacité des ressources

La contribution pour les techniques d'application précise des produits phytosanitaires a été supprimée fin 2024. Il ne reste que celle pour une alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée, maintenue jusqu'à fin 2026 avant d'être ensuite intégrée dans les PER.

### Bandes culturales extensives

Les bandes culturales extensives peuvent être aménagées sur toute la longueur des cultures **ou sur l'ensemble de la surface**.

### Filets synthétiques pour l'estivage des moutons

Les filets de pâturage peuvent désormais en principe être employés pendant la pâture même en cas de surveillance permanente par un berger et des exceptions à l'obligation de les retirer peuvent être fixées dans la stratégie de protection des troupeaux (également pour les pâturages tournants).

### Contrôles

- Les exigences concernant la dérive et le ruissellement sont contrôlées dès 2025. En cas de manquement constaté concernant le ruissellement, les paiements directs ne sont pas réduits en 2025 et 2026.
- Introduite en 2024, la suppression des 10% de marge d'erreur en azote et phosphore sera contrôlée dès cette année avec le Suisse-Bilanz 2024.

### Soutien aux assurances récoltes

- L'Ordonnance sur les contributions à la réduction des primes des assurances récoltes est entrée en vigueur. Dès 2025, la Confédération accorde des réductions de primes pour les assurances récoltes couvrant les risques à grande échelle de sécheresse et de gel. Sur la page internet [Saisie en ligne des données agricoles - - vs.ch](#), un document décrit où trouver les informations nécessaires aux assurances.

### A venir

- dès 2027 : la fourniture du bilan de fumure ne pourra se faire que sous forme numérique ;
- dès 2027 : la couverture sociale du conjoint travaillant sur l'exploitation sera obligatoire pour l'octroi des paiements directs ;
- dès 2028 : les contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage seront remplacées par une nouvelle contribution à la biodiversité régionale et à la qualité du paysage.

### Liens utiles

- OFAG [Train d'ordonnances agricoles 2024](#)
- Page Prométerre [PA 2025 \(brochure\)](#)
- Agripedia [fiches d'information \(Dérive et ruissellement dans la protection des cultures - Agripedia\)](#)